

Compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2015

Commune de Saint Alban de Montbel

Mme le Maire Annick Chevalier, présidente de séance.
Mme Annick POUPENEY, secrétaire de séance

Membres présents :

Mme Annick CHEVALIER, Maire

M. Henri GRIMONET, Adjoint

M. Géraud RENAUDIN

M. Bernard-Paul EMINET

Mme Annick POUPENEY, Adjoint

M. Patrick NOEL-LARDIN

M. Jean SZLAPKA

M. Luc LEGER, Adjoint

Mme Catherine SENFT

Membres absents et excusés : Mme Audrey SCHNEIDER (pouvoir à Mme Annick POUPENEY), Benjamin BARDON (pouvoir à Mme Annick CHEVALIER), M. Sylvain DURET (pouvoir à M. Henri GRIMONET), M. Paul MERCY (pouvoir à M. Géraud RENAUDIN).

Ordre du jour :

- Délibération pour désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette
- Délibération sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)
- Délibération pour la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30/semaine) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24h/semaine)
- Délibération pour attribution des subventions
- Questions diverses

Début de la séance à 20 h, approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2015

Mme Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour, une délibération pour signature d'une convention portant sur le soutien de la lecture publique sur un territoire communal. A l'unanimité le conseil accepte la modification de l'ordre du jour.

1 - Délibération pour signature d'une convention portant sur le soutien de la lecture publique sur un territoire communal.

Madame Le Maire présente au conseil municipal le plan de développement de la lecture publique 2015-2020 de Savoie biblio, ainsi que la convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal. Trois grands axes ont été définis pour ce plan :
-structurer le réseau de lecture publique des pays de Savoie à l'ère de l'intercommunalité,

-affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social,
-adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers.
A cet effet il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, la dernière ayant expiré.

Madame le Maire remercie et expose le travail accompli par les personnes bénévoles en charge de la bibliothèque municipale.

Délibération votée à l'unanimité.

- **2 - Délibération pour désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette**

Madame le Maire explique le rôle du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette. Mme Le Maire demande s'il y a des candidatures en tant que suppléant pour représenter la commune au sein de ce comité.

M. Henri GRIMONET et M. Bernard Paul EMINET proposent leurs candidatures, nous procédons au vote pour les départager.

M. Henri GRIMONET obtient 8 voix

M. Bernard Paul EMINET obtient 4 voix

Et il y a un vote blanc

M. Henri GRIMONET est désigné comme représentant suppléant de la commune au comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette.

- **3 -Délibération sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Mme Le Maire présente au conseil municipal une synthèse du schéma départemental de coopération intercommunale(SDCI) présenté par Monsieur Le Préfet à l'assemblée départementale dans sa session plénière du 12 octobre 2015, avec un rapprochement des intercommunalités du lac d'Aiguebelette, de Yenne et Val Guiers.

Question : M. EMINET s'interroge sur le rapprochement de Pont de Beauvoisin Savoie et de Pont de Beauvoisin Isère, rapprochement que les 2 communes avaient entériné au sein de leur conseil municipal respectif.

Question : en cas de fusion quelle commune serait le leader ?

Mme Le Maire explique que les 3 intercommunalités ne se font pas concurrence mais que par contre elles sont complémentaires :

Yenne est agricole

Aiguebelette est tournée vers le tourisme

Val Guiers est artisanale et industrielle

Délibération votée à l'unanimité

- **4 - Délibération pour la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30/semaine) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24h/semaine)**

Mme Le Maire expose que l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux nécessite une augmentation du temps de travail de l'adjoint technique. Pour augmenter le temps de travail nous avons saisi le centre de gestion pour recueillir l'avis du comité technique. Réuni le 22 octobre 2015 le comité a rendu un avis favorable à l'unanimité (représentants des collectivités et du personnel). Nous procédons à la suppression du poste existant à 17h30 et créons l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 24h. Le centre de gestion procédera à la publicité du poste pendant 6 semaines. Les candidats au poste seront reçus courant janvier 2016, pour un contrat débutant au 1^{er} février 2016.

Délibération votée à l'unanimité.

- **5 - Délibération pour attribution des subventions**

Mme Annick POUPENEY rappelle que le conseil municipal avait voté la somme de 575 € au titre des subventions accordées en 2014 et précise qu'elles avaient été attribuées aux associations comptant dans leurs adhérents des enfants ou des jeunes résidents sur la commune.

Pour l'année 2015, le conseil municipal propose d'accorder des subventions aux associations locales suivantes :

Aviron club du lac d'Aiguebelette (6 enfants inscrits)	125 €
Association sportive du collège de l'Epine (1 enfant inscrit)	70 €
Club Nautique Les Mouettes (6 enfants inscrits)	125 €
Ski club du Guiers (12 enfants inscrits)	<u>150 €</u>
Pour un montant total de	470 €

Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections régionales : rappel des inscriptions des élus pour la tenue des bureaux.
- Téléthon du lac
- Remerciement pour l'impression du Petit St Albanais à Eric CHEVALIER et Luc LEGER.
- Point sur la participation des élus pour le repas des Aînés.

Fin du conseil municipal à 22h10.

Annick POUPENEY
Secrétaire de séance

Annick CHEVALIER
Président de séance